



Dossier de souscription de parts de « *B.WATT41 SAS à capital variable* »

La société B.WATT41 SAS, société d'économie sociale et solidaire, est l'entreprise citoyenne qui porte les projets du collectif Blais'Watt. Elle a pour but de développer sur le territoire des projets de production d'énergies renouvelables dans un cadre associant les citoyens, les collectivités et les acteurs du territoire.

Combien souhaitez-vous investir ?

Voici quelques exemples pour vous aider à faire un choix éclairé :

Quel est votre souhait ?	→	Investissement correspondant
Participer à l'investissement collectif.	→	1 part à 100€ = 100€
Financer 2 panneaux solaires : un pas vers la transition énergétique.	→	3 parts à 100€ = 300€
Soutenir le futur projet du collectif Blais'Watt.	→	10 parts à 100 € = 1 000 €
Financer 15 panneaux solaires qui produiront la consommation d'une famille de 2 adultes et 2 enfants (hors chauffage), soit environ 4800 kwh/an/foyer.	→	22 parts à 100€ = 2 200 €

Envoyez-nous vos questions par mail à contact@blaiswatt.fr

Sommaire des documents du dossier de souscription

- 1 bulletin de demande de souscription d'actions
- 1 déclaration publique d'intérêt
- 1 récapitulatif des pièces à fournir
- 1 liste de questions/réponses : “En savoir plus”
- La charte de Blais'Watt

Bulletin de demande de souscription d'actions

B.WATT41 SAS à capital variable

893 242 032 RCS Blois

Chaque rubrique nous est indispensable !

Merci de toutes les remplir en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.

NB : Les actions sont personnelles, les souscriptions par couple ou famille ne sont pas possibles.

Identité du souscripteur - de la souscriptrice :

Je soussigné-e,

Mme M

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Déclare approuver la Charte de Blais'Watt.

Déclare avoir pris connaissance des statuts de B.WATT41 SAS (consultable sur www.blaiswatt.fr)

Déclare vouloir devenir actionnaire de la Société par Actions Simplifiée à capital variable B.WATT41 SAS (l'entrée de tout nouvel actionnaire est soumise à l'agrément du conseil de gestion de la société sous 45 jours à réception de la demande de souscription).

Nombre d'actions souscrites : actions de 100 € = € (Total)

J'accepte d'être convoqué-e aux assemblées par courriel et que la société ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de la société B.WATT41 SAS. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de B.WATT41 SAS, limiter les frais de gestion et économiser le papier.

N'ayant pas de messagerie électronique, je demande à être convoqué-e aux assemblées par courrier postal.

Je m'engage à communiquer sans délai tout changement d'adresse par écrit (courriel ou postal) à la société.

A, le..... /..... / 20.... Signature du souscripteur / de la souscriptrice :	Demande validée par le Conseil de Gestion le /..... / 20.... Signature B.WATT41 SAS :
---	---

Déclaration publique d'intérêts

Nom :

Prénom :

Je soussigné(e),

reconnais avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer tout lien d'intérêts direct avec les entreprises, collectivités publiques, établissements ou organismes dont les activités, les techniques et les produits sont en lien direct avec les activités de la société B.WATT41 SAS à capital variable. Par ailleurs, je m'engage à actualiser cette déclaration publique d'intérêt dès qu'une modification intervient.

Il vous appartient, à réception de l'ordre du jour d'une réunion ou de l'assemblée générale, de vérifier si les liens d'intérêt que vous avez déclarés ou qui pourraient apparaître de manière ponctuelle sont compatibles avec votre présence lors de tout ou partie de cette réunion et d'en avertir les membres du Conseil de Gestion de B.WATT41 SAS. En cas de conflits d'intérêts, vous vous engagez à garder une réserve lors des débats et du vote.

Veillez préciser ici tout lien d'intérêts éventuel :

(fonctions d'élus, d'administrateurs, d'actionnaires, ou activité professionnelle en lien avec B.WATT41 SAS à capital variable)

.....
.....
.....
.....
.....

Fait le à Signature :

Récapitulatif des pièces à fournir

- Chèque ci-joint établi à l'ordre de « B.WATT41 SAS à capital variable »
ou
- Virement SEPA à destination du compte suivant :
FR76 1027 8371 6000 0126 8650 223
BIC : CMCIFR2A
Merci de bien préciser dans le virement le nom du demandeur et le nombre d'actions souhaité.
- Le bulletin de demande de souscription d'actions
- La déclaration publique d'intérêt complétée
- Une copie recto-verso de ma pièce d'identité (carte d'identité, passeport)*
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois*
- Un RIB*

* Pas nécessaire si vous êtes déjà actionnaire et que rien n'a changé dans vos coordonnées.

Dossier (pages 2 à 3) à envoyer par courrier à :

B.WATT41 SAS
chez Pascal Chopard
16, rue Pierre Perry 41000 BLOIS

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies et transmises dans le cadre de la présente souscription peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de B.WATT41 SAS à capital variable.

En savoir plus

Comment fonctionne la société ?

La structure associative de Blais'Watt ne lui permet pas d'avoir une activité commerciale comme la vente d'électricité. C'est pourquoi nous avons créé une entité juridique sous forme de SAS (Société par Actions Simplifiée) à capital variable. Cette structure nous permet de recueillir les souscriptions, de financer les investissements et de vendre l'électricité produite.

Une SAS à capital variable permet d'accueillir de nouveaux actionnaires tout au long de son existence, et ainsi d'adapter son capital au nombre et à l'importance des projets. De la même manière elle permet de rembourser les actionnaires au fur et à mesure de l'amortissement des projets.

Qu'est-ce qu'une action ?

C'est un titre de copropriété. B.WATT41 SAS est une société à capital variable. L'achat et le remboursement d'actions ne sont pas soumis aux lois du marché. Le montant de l'action reste fixé à 100€.

Qu'est-ce que le capital d'une société ?

L'ensemble des actions souscrites forme le capital de la société. Il garantit sa solidité financière et lui permet de développer de nouveaux services ou activités comme des sites de production d'électricité renouvelable, de constituer un fonds de garantie et d'investissement nécessaire à son développement.

Qui peut souscrire des actions ?

Toute personne physique satisfaisant aux conditions suivantes : être majeur-e et ne pas détenir plus de 20 % du capital de B.WATT41 SAS à capital variable.

NB : Les personnes morales peuvent aussi souscrire sous conditions au moyen d'un bulletin de souscription spécifique.

Combien de temps garder ses actions ?

Les actions ne peuvent être cédées ou remboursées pendant les cinq premières années de détention, sauf dérogation accordée par le Conseil de Gestion. Par nature, les projets de production d'énergie sont des investissements à long terme et il est conseillé de conserver les actions pendant une durée de 10 ans au minimum, 20 ans étant l'idéal.

Comment devenir actionnaire ?

En retournant ce bulletin de souscription rempli et signé, accompagné du règlement, d'une copie de votre carte d'identité recto-verso, ou passeport, et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Une copie du bulletin de souscription vous sera retourné dès l'acceptation de votre demande..

La souscription minimale est de 1 action.

Est-il possible d'orienter son épargne sur 1 projet spécifique ?

Il n'est pas possible d'orienter les souscriptions vers l'un des projets car il faudrait alors créer une société pour chacun d'entre eux. La conséquence serait une gestion lourde. En mettant tous les projets au sein de B.WATT41 SAS à capital variable nous mutualisons les risques et les bénéfices.

Rémunération des actions ?

La rémunération des actions B.WATT41 SAS en cas d'exercice excédentaire pourra se faire sous forme de dividendes versés annuellement. La quote-part de cette rémunération sera soumise à l'approbation des actionnaires de la société lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Participation à la gouvernance ?

Tout-e actionnaire peut participer aux décisions de la société en approuvant ou en rejetant les propositions que le Conseil de Gestion soumet au vote lors de l'assemblée générale. Il-elle élit ses représentants au Conseil de Gestion et peut être candidat-e aux fonctions d'administrateur-trice, sur le principe de :

1 actionnaire = 1 voix.

Le placement d'argent dans B.WATT41 SAS à capital variable est-il sûr ?

Depuis 2021, nous avons signé avec les propriétaires chez qui sont implantées les centrales photovoltaïques un bail de 20 ou 30 ans. Au bout de cette période, la centrale revient au propriétaire. Le contrat de rachat de l'électricité au tarif réglementé est signé avec EDF-OA (ou autre) pour une durée de 20 ans pendant laquelle les prix sont garantis. La rentabilité du projet est calculée sur cette période.

L'objectif est bien-sûr de faire de B.WATT41 SAS une structure stable et pérenne, destinée à contribuer à long terme à l'ambition d'une énergie réellement respectueuse de l'environnement. Grâce à la richesse générée par ses projets d'énergies citoyens, B.WATT41 SAS a pour objet de contribuer à la promotion des énergies renouvelables et de soutenir des actions de maîtrise de l'énergie, mais également de redistribuer de la richesse financière sur le territoire à travers les citoyens qui y ont investi et à travers des choix judicieux de partenaires locaux.

Nous précisons que souscrire au capital B.WATT41 SAS inclut un risque financier, comme toute prise d'action dans le capital d'une société par actions simplifiées. Le risque maximal est à la hauteur du montant souscrit.

IMPORTANT

Ces informations sont un résumé des clauses principales concernant l'actionnariat. Seules les clauses figurants dans les statuts de *B.WATT41 SAS à capital variable* font foi.

Pour toute question ou demande de renseignement,
vous pouvez nous contacter à l'adresse de l'association Blais'watt :

contact@blaiswatt.fr

La charte de Blais'Watt

Un ancrage local



Les projets doivent être construits par et pour les citoyens du bassin de vie de Blois et relation avec les partenaires locaux, collectivités, syndicats, associations, ...

Les projets doivent s'appuyer sur une adhésion de la population locale et permettre à tous d'y participer.

Une juste répartition des richesses



L'équilibre économique des projets est le garant de la crédibilité de la démarche de l'association.

Les bénéfices servent à de futurs projets, à la mise en place d'outils pédagogiques et d'actions de sensibilisation, ainsi qu'à la rémunération raisonnable des investisseurs.

Une gouvernance citoyenne



Les projets doivent être construits avec une gouvernance citoyenne forte et un pouvoir limité du politique et des partenaires privés.

La gouvernance choisie garantit la transparence totale sur le fonctionnement et les aspects financiers et permet un contrôle des prix de production.

Le fonctionnement de la société d'exploitation du projet est démocratique, transparent et clair, avec des garanties sur le maintien dans la durée de la finalité du projet.

Une prise en compte de l'environnement



Les projets de production d'énergie ont pour vocation à répondre aux besoins du bassin de vie du Blaisois avec pour idéal de tendre vers l'autosuffisance énergétique en combinaison avec une démarche de réduction des consommations énergétiques.

Les projets mis en œuvre ont un impact le plus faible possible sur notre environnement et prennent en compte la santé des habitants, le patrimoine architectural et les milieux naturels.